

- > Pharmaciens propriétaires
- > Pharmaciens en établissement
- > Prescripteurs

Nouveauté pour le répertoire des Codes des médicaments d'exception

Nous vous informons qu'à compter du **29 septembre 2021**, le répertoire des [Codes des médicaments d'exception](#) sera disponible dans un nouveau format plus convivial.

Les principaux changements à ce répertoire sont :

- une nouvelle mise en page pour la présentation des médicaments d'exception codifiés;
- l'ajout d'un index par classe anatomique présentant les marques de commerce et les dénominations communes (en gras) classées en ordre alphabétique;
- à la fin de la table des matières, l'ajout d'un hyperlien pour accéder à l'index alphabétique des dénominations communes;
- la modification du format qui est maintenant de 8 ½ po x 11 po (format lettre).